

Monsieur le Garde des Sceaux,

Monsieur le secrétaire d'état,

Monsieur le préfet de région,

Mesdames et Monsieur les parlementaires,

Monsieur le représentant de Monsieur le sénateur-maire,
président de la métropole de Lyon,

Monsieur le maire du Vème arrondissement de Lyon,

Madame la directrice des services judiciaires,

Mesdames et Messieurs les premiers présidents et procureurs
généraux des cours d'appel d'Amiens, Angers, Bordeaux,
Chambéry, Grenoble, Limoges, Montpellier, Pau, Poitiers, Riom,
Rouen et Versailles,

Mesdames et Messieurs les premiers présidents, procureurs
généraux et magistrats honoraires,

Monsieur le président de la cour administrative d'appel,

Madame la présidente de la chambre régionale de la cour des
comptes,

Mesdames et Messieurs les présidents et procureurs de la
République des tribunaux de grande instance de Lyon, Saint
Etienne, Bourg en Bresse, Roanne et Villefranche sur Saone,
ainsi que ceux d'Aix-en-Provence et de Tarascon,

Mesdames les secrétaires générales des premiers présidents des
cours d'appel de Montpellier et Pau,

Mesdames et Messieurs les hauts représentants des autorités
civiles, judiciaires, militaires et religieuses, en m'excusant auprès

de vous de ne pouvoir tous vous citer nommément....

Mesdames et Messieurs les bâtonniers,

Messieurs les présidents des chambres inter-départementales des notaires et huissiers de justice, ainsi que de la compagnie des experts,

Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires, chers collègues de la cour,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'abord à vous adresser à tous mes plus vifs remerciements pour votre présence à cette audience.

Bien évidemment, elle me touche personnellement.

J'ose y voir aussi une marque d'estime précieuse pour l'institution judiciaire et la place qui est la sienne dans cette ville de Lyon.

Certains d'entre vous ont fait un long, très long, voyage pour répondre à notre invitation.

J'y suis sensible...

Je veux encore remercier, pour leur accueil chaleureux, tous ceux d'entre-vous, magistrats, fonctionnaires, personnalités, que j'ai déjà pu rencontrer depuis mon arrivée à Lyon.

Je me réjouis de rencontrer très vite les autres...

Monsieur le Garde des Sceaux, votre présence à titre privé à cette audience solennelle, est exceptionnelle, elle est un honneur...

Un honneur pour la cour d'appel de Lyon,

Un honneur pour tous ceux qui servent la justice dans son ressort,

un honneur pour moi...

Nous savons l'engagement et l'action qui sont les vôtres depuis 15 mois pour améliorer le fonctionnement au quotidien des juridictions....

Nous en voyons les fruits...

Mais nous savons surtout votre écoute, votre vigilance pour tous, et particulièrement pour les personnels magistrats et fonctionnaires qui servent la justice...

Je garde de mon ancien ressort le souvenir de votre visite au tribunal de grande instance de Mont de Marsan,

le souvenir de votre regard effaré sur les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires dans un palais de justice au bord de la ruine...

le souvenir de vos paroles bienveillantes à leur égard...

Votre présence cet après-midi, au surlendemain de votre retour d'un voyage en Polynésie Française et dans un agenda chargé, vient témoigner à nouveau de votre attention pour l'institution judiciaire et ceux qui la représentent.

Soyez-en très chaleureusement remercié...

C'est un sentiment mélangé qui m'anime au moment de m'adresser à vous en ce milieu d'après-midi, dans cette salle des pas perdus pour tout dire un peu impressionnante...

De l'émotion d'abord,

Emotion de prendre place dans cette cour d'appel prestigieuse, dans ce magnifique palais de justice,

le palais des 24 colonnes qui marquent les 24 heures de la journée...

L'un des plus beaux édifices néoclassiques français...

Sa restauration encore récente a été, je le découvre chaque jour, véritablement admirable...

Construit sur les ruines de la maison de Roanne il symbolise une justice presque millénaire...

Je sais aussi l'histoire judiciaire forte vécue dans ce palais...

C'est ainsi que dans quelques semaines, diverses manifestations viendront rappeler, 30 ans après, le procès de Klaus Barbie tenu dans cette salle même....

J'ai déjà saisi l'attachement et le respect des Lyonnais pour ce palais...

Je sais également la trace forte laissée par les chefs de cour auxquels je succède...

certains sont présents...je les salue... y joignant un salut à distance à mon prédécesseur Bruno Pireyre.

De l'émotion donc, mais aussi du plaisir

Du plaisir en effet à envisager la perspective de vivre dans cette belle ville de Lyon devenue métropole...

Le touriste que j'avais pu y être à plusieurs occasions en apprécie déjà, après quelques semaines seulement, la remarquable qualité de vie... la beauté, le soir particulièrement sous ses lumières...

Je mesure la chance qui est la mienne,

Je mesure aussi les responsabilités qui m'attendent,

Le Conseil supérieur de la magistrature m'a fait l'honneur de proposer au Président de la République ma nomination à la première présidence de la cour d'appel de Lyon.

Je l'en remercie.

J'essaierai d'être à la hauteur de sa confiance par l'engagement qui sera le mien au service de ce ressort, de ses magistrats et de ses fonctionnaires, de ses justiciables...

Monsieur le président de chambre doyen, merci pour les propos d'accueil que vous venez de tenir....

Le hasard fait qu'il y a 28 ans à quelques semaines près, je vous succédais au tribunal de grande instance de Grenoble en qualité de premier juge d'instruction.

Je conserve le souvenir de la tenue parfaite et rigoureuse des dossiers de votre cabinet devenu le mien.

L'intérim de la première présidence que vous venez d'assurer montre que les années n'ont eu aucun impact sur votre comportement professionnel.

Soyez en remercié.

Madame la Procureure générale, merci également pour vos propos.

Dans quelques semaines, je fêterai mes noces dyarchiques de porcelaine...

Je vous dois d'emblée un aveu,

En vingt années d'union dyarchique, j'ai commis quelques infidélités, en passant d'un partenaire parquetier à un autre...

Quelques-uns sont du reste avec nous cet après-midi...

Ce couple atypique, original et imposé de la dyarchie judiciaire, qui repose sur l'échange, l'écoute de l'autre et le débat, j'en apprécie l'infinie richesse...

la mesure et l'équilibre qu'il dégage...

au final la complémentarité...

Avec l'appui de l'équipe du service administratif inter-régional dont j'ai déjà pu constater l'efficacité, nous avons la responsabilité commune d'administrer cette cour d'appel, de veiller au bon fonctionnement du service de la justice sur les trois départements de son ressort.

Notre qualité de responsable de budget opérationnel de programme nous conduit encore à veiller au budget des quatre cours d'appel unités opérationnelles de Grenoble, Chambéry, Riom et Lyon.

Le récent rapport de contrôle de fonctionnement de la cour d'appel de Lyon souligne la transparence complète de cette gestion budgétaire...

Je veux d'emblée vous assurer, et assurer nos homologues des trois cours d'appel, voisines de mon engagement à la maintenir, voire même à l'améliorer encore.

Sachez, Madame la procureure générale, que les trois premières semaines de notre travail en commun me font déjà envisager avec sérénité et impatience la perspective de nos noces d'argent....

Chers collègues, présidents de chambre et conseillers à la cour, le travail que vous accomplissez au quotidien est finalement assez peu connu...

Votre charge est lourde...

comme celle du greffe dont la qualité et l'engagement m'ont déjà été rapportés...

Le cadre actuel de la procédure en appel ne vous facilite pas la tâche.

L'insuffisance des effectifs des magistrats d'un très grand nombre de cours d'appel, dont celle de Lyon, est un fait constant...

Elle a pour conséquence des délais de traitement des affaires peu en lien avec la raison exigée par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Je serai attentif, sachez le à vos difficultés, conscient que vous êtes les acteurs et les garants du double degré de juridiction...

Un double degré qui doit, garantie fondamentale pour le justiciable, être effectif.

Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de grande instance, le président que j'ai été pendant 16 ans sait l'importance de votre mission.

Belle mission, belle car c'est au coeur de la première instance que les solutions du litige se construisent...

c'est là que tout se joue en quelque sorte....

Mais mission difficile à la veille de l'application de différentes réformes qui toutes rassemblées, vont sensiblement modifier le visage des juridictions :

- transfert du tribunal de police au tribunal de grande instance
- suppression de la juridiction de proximité et mise en oeuvre du statut nouveau de magistrat à titre temporaire,
- réforme statutaire du juge des libertés et de la détention,
- et, dossier sans doute le plus difficile, mise en place du pôle social.

Vous pourrez compter, vous et les magistrats de vos juridictions, sur mon attention, mon appui, dans le respect de votre indépendance et de vos prérogatives....

J'aime cette phrase d'Eric-Emmanuel SCHMITT :

“Une rencontre, c'est quelque chose de décisif, une porte, une fracture, un instant qui marque le temps et crée un avant et un après”...

Tous ici, nous sommes le fruit de ces rencontres, de ces portes, de ces fractures...

Elles commencent dès la naissance...

Vous me permettez d'être quelques instants plus personnel pour saluer tous ceux sans qui je ne serai sans doute pas à cette place aujourd'hui....

Ma famille bien évidemment, mes parents à distance, ma soeur Dominique présente...

Et puis tous ceux qu'au fil de ma vie judiciaire, j'ai rencontrés et qui aujourd'hui sont d'abord des amis...puis ensuite des collègues...

De mes premiers pas saint quentinois et lillois, je conserve l'amitié indéfectible de Brigitte LAMY, aujourd'hui procureure générale à Angers, et de Dominique MOYAL, procureure générale à Poitiers....

De mon passage à Béthune, celle de Corinne et Patrick DESJARDINS, secrétaire générale du premier président de Montpellier et procureur de la république à Tarascon...

De ma présidence du tribunal de grande instance de Nevers, celle de Catherine HUSSON-TROCHAIN, ma première présidente à Bourges, de mon homologue castelroussin, Eric NEGRON, aujourd'hui premier président à Montpellier, et d'un tout jeune juge à l'époque, Eric BIENKO VEL BIENEK, aujourd'hui président du tribunal de grande instance d'Aix en Provence.

Permettez-moi aussi de m'arrêter un instant sur notre communauté des premiers présidents, réunie au sein de la conférence nationale que j'ai rejointe il y a presque quatre ans.

Chers collègues, vous êtes nombreux présents ce vendredi !

Pardonnez-moi de ne pas vous citer tous...

Sachez que votre présence me touche.

Au delà de nos inquiétudes sur le quotidien des juridictions, nous partageons, c'est une chance, au travers de la conférence, une réflexion forte sur l'avenir de la Justice...

Une réflexion sur ce que doivent être ses évolutions structurelles administratives, dans le respect strict de la spécificité de l'autorité judiciaire, telle que notre Constitution l'a voulue dans ses articles 64 et suivants.

Vous m'avez accordé votre confiance en me chargeant de porter votre parole... elle m'honore.

C'est une responsabilité lourde, particulièrement en ces temps de réforme.

Je veux remercier bien sur particulièrement pour leur aide et leur soutien les deux membres du bureau, Dominique LOTTIN, première présidente à Versailles, et Paul André BRETON, premier président à Rouen, bien connu je crois dans ce ressort...

Et puis, ma passion pour la montagne et pour les épreuves ultra ont fondé aussi, au travers du partage de l'effort, des amitiés fortes auxquelles je tiens et que Denis représente.

Enfin, je n'oublie pas la cour d'appel de Pau que je viens tout juste de quitter.

Mes deux procureurs généraux successifs , Blandine FROMENT puis Michel BEAULIER....

Ma secrétaire générale, Muriel RENARD...

Et toute l'équipe de la première présidence qui a fait le voyage !

Mes trois années et demi en bordure des Pyrénées ont été belles.... passionnantes....

et même les jours où de ma résidence des hauteurs du Vème arrondissement, j'aperçois au loin le Mont Blanc, je nourris encore un peu de nostalgie pour le pic du Midi d'Ossau....

L'histoire apprend que je ne suis pas le premier à faire ce voyage de Pau à Lyon...

J'ai en effet été devancé par le plus célèbre des Béarnais....

Je veux parler bien sûr, vous l'aurez tous deviné, d'Henri IV.

Après avoir répudié sa femme Marguerite de Valois, "la reine Margot", lui reprochant de ne pas lui avoir pas donné de descendance, Henri IV, il était alors âgé de 47 ans, est donc venu à Lyon pour épouser Marie de Médicis.

Le mariage fut célébré le 17 décembre 1600, en la cathédrale Saint Jean, à quelques mètres de ce palais...

Ce mariage fut l'occasion de bals, de festins et de feux d'artifice dans toute la ville...

Mon parallèle s'arrêtera là...

Les moyens actuels de la justice (même en progrès je vous le concède Monsieur le Ministre) ne nous permettront pas, j'en suis désolé, de reproduire ce soir de telles festivités...

Sachez toutefois qu'au cours des neuf années qui suivirent ce mariage en terre lyonnaise, Marie de Médicis donna à Henri et à la France 6 héritiers...

Puis-je espérer de mon périple entre Pau et Lyon un effet aussi prolifique que pour mon royal prédécesseur ?

C'est sans doute trop tôt pour répondre.

En dépit de la période qui s'y prêterait volontiers, il n'est pas temps pour moi de vous décliner aujourd'hui un programme...

Permettez moi simplement de vous livrer rapidement quelques réflexions qui me paraissent devoir présider à l'évolution de la justice dans les années qui viennent...

En deux temps : une justice exemplaire d'abord, une justice ouverte ensuite.

Une justice exemplaire...

Plus que jamais, le juge se doit de respecter strictement des principes de bonne conduite conçus comme des références qui doivent guider son action et son comportement en société ou dans l'exercice de son activité professionnelle,

Ces principes constituent sa déontologie.

Ils se sont construits au fil du temps, sur la base de l'ordonnance statutaire du 22 décembre 1958, puis enrichis par les décisions disciplinaires du Conseil supérieur de la magistrature et par le recueil des obligations déontologiques des magistrats publié en 2010.

Ils doivent tenir compte de l'évolution des situations auxquelles le juge est confronté et des difficultés nouvelles qui lui sont révélées à l'occasion de l'accomplissement de ses missions, sans doute aussi de l'évolution de la société dans son ensemble et particulièrement des exigences toujours plus fortes de celle-ci en cette matière.

Leur application ne va pas nécessairement de soi.

Elle nécessite d'abord une vigilance constante du juge lui-même

Elle requiert ensuite la possibilité d'un regard croisé et critique.

La loi organique du 8 août 2016 relative notamment aux obligations déontologiques des magistrats professionnels,

la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle pour les juges des tribunaux de commerce,

Le décret du 28 décembre 2016 relatif à la déontologie et à la discipline des conseillers prud'hommes,

viennent utilement renforcer le cadre statutaire de la déontologie du juge.

Ils sont porteurs d'obligations nouvelles, la principale étant la déclaration d'intérêts par le juge et l'entretien déontologique avec son chef de juridiction.

Je souhaite que la mise en oeuvre de ces dispositions dans les prochains mois soit l'occasion d'une réflexion et d'un échange dans toutes les juridictions, tant, dans ce domaine de l'éthique, rien n'est finalement jamais écrit....

C'est d'abord par son exemplarité à ce titre que la justice retrouvera la confiance des citoyens.

Une justice exemplaire mais une justice ouverte également....

Comment du reste pourrait-il en être autrement dans ce palais qui, au moment de sa conception et de son édification, avait été voulu par son architecte, Louis Pierre BALTARD, sans portes, ouvert vers la Saône, la presqu'île et la ville ?

Une justice ouverte, c'est d'abord une justice qui réfléchit à ce que doivent être, en 2017, les conditions de règlement du litige...

Si le recours au juge doit toujours rester possible, il est temps désormais de s'engager avec sans doute plus de détermination

vers d'autres moyens de règlement des différends qu'on qualifie d'alternatifs....

L'évolution est en marche, sous l'effet de la loi du 18 novembre 2016 déjà citée...

La saisine du tribunal d'instance par déclaration au greffe doit être obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation.

A titre expérimental, il en sera de même bientôt en matière familiale dans une dizaine de juridictions...

A la fin de cette année, chaque cour d'appel devra également établir la liste des médiateurs agréés, à l'instar de celle des experts judiciaires....

J'ai déjà pu prendre connaissance des initiatives nombreuses prises dans ce ressort dans ce domaine, tant par les juridictions que par les professions du droit...

Je me propose, en pleine concertation avec ces professions et particulièrement avec les cinq barreaux,

avec l'appui à mon sens important de l'Université de Lyon 2 qui dispense un Master et un DU de médiation,

de les poursuivre et de les développer....

Surtout sans doute de les structurer pour dégager un processus de médiation unique,

un processus qui soit lisible pour les parties et leurs avocats...

Un processus qui leur garantit ainsi la sécurité juridique.

C'est ce processus ainsi conçu (je préfère ce terme à celui de procédure) qui permettra de lever les dernières réticences....

Une justice ouverte, c'est aussi une justice plus accessible pour le citoyen....

Le ressort de la cour d'appel de Lyon connaît un maillage particulièrement développé en terme d'accès au droit ...pas moins de 8 maisons de la justice et du droit sur le ressort

Mais cet accès au droit que je qualifierai de "classique" cède aujourd'hui la place à un accès plus en phase avec l'époque et ses moyens ...

Les choses avancent :

Mise en place du service d'accueil unique du justiciable dans les juridictions,

Développement du portail justice.fr,

sont les premiers pas de la révolution numérique dans laquelle la justice doit résolument s'engager.

Le bouleversement est à venir, avec la mise en oeuvre de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui prévoit la mise en ligne de toutes les décisions de justice rendues par les juridictions judiciaires : l'open data.

Cet accès à toute la production judiciaire assurera au justiciable une meilleure prévisibilité de la décision et contribuera là encore à la sécurité juridique.

Cette évolution n'est pas sans danger au regard des principes de notre droit et des fondamentaux de l'acte de juger.

Elle est pourtant incontournable.

Il est du reste fort probable que cette meilleure prévisibilité de la décision au fond ne suffira pas...

et que rapidement devront suivre :

- une réflexion sur la prévisibilité du coût du procès,
- une réflexion sur la prévisibilité du délai de traitement des procédures...

C'est ce service de la justice tourné vers l'avenir, ce service toujours meilleur de la justice au bénéfice du citoyen, que je m'efforcerai de favoriser, dans le souci constant de la concertation avec tous ses acteurs,

faisant mienne cette phrase d'Antoine de Saint Exupéry, célèbre lyonnais, :

“Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible”.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame la procureure générale, avez-vous d'autres réquisitions ?

Il nous reste à vous inviter à nous rejoindre dans la galerie BALTARD situé au rez de chaussée de ce palais pour un moment de convivialité.